



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

National Fiddling Day Act

Loi sur la Journée nationale du violon traditionnel

S.C. 2015, c. 6

L.C. 2015, ch. 6

Current to October 5, 2020

À jour au 5 octobre 2020

Published by the Minister of Justice at the following address:
<http://laws-lois.justice.gc.ca>

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :
<http://lois-laws.justice.gc.ca>

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (2) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

Inconsistencies in Acts

(2) In the event of an inconsistency between a consolidated statute published by the Minister under this Act and the original statute or a subsequent amendment as certified by the Clerk of the Parliaments under the *Publication of Statutes Act*, the original statute or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to October 5, 2020. Any amendments that were not in force as of October 5, 2020 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (2) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Incompatibilité – lois

(2) Les dispositions de la loi d'origine avec ses modifications subséquentes par le greffier des Parlements en vertu de la *Loi sur la publication des lois* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la loi codifiée publiée par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 5 octobre 2020. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 5 octobre 2020 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

An Act respecting National Fiddling Day

	Short Title
1	Short title
	National Fiddling Day
2	National Fiddling Day
3	Not a legal holiday

TABLE ANALYTIQUE

Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel

	Titre abrégé
1	Titre abrégé
	Journée nationale du violon traditionnel
2	Journée nationale du violon traditionnel
3	Statut



S.C. 2015, c. 6

L.C. 2015, ch. 6

An Act respecting National Fiddling Day

Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel

[Assented to 31st March 2015]

[Sanctionnée le 31 mars 2015]

Preamble

Whereas the art of fiddle playing has a significant role in the cultural and social history of Canada and is practised in all of the regions of Canada;

Whereas newcomers to Canada and their Canadian descendants have enriched the culture and the different styles and repertoires of fiddle music during many generations;

Whereas in 2012 an international campaign began among fiddle players to encourage popular recognition and acclaim of a World Fiddle Day on the third Saturday in May each year, to celebrate the appreciation, beauty and history of fiddle music, and in honour of Antonio Stradivari, the renowned crafter of stringed instruments;

And whereas it is in the interest of all Canadians to become more familiar with the traditional and contemporary importance of fiddling and its importance to Canadian heritage and Canadian society;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *National Fiddling Day Act*.

Préambule

Attendu :

que l'art du violon traditionnel occupe un rôle important dans l'histoire culturelle et sociale du Canada et se pratique dans toutes les régions du pays;

que les nouveaux arrivants au Canada et leurs descendants canadiens ont enrichi la culture ainsi que les styles et répertoires de la musique de violon traditionnel au fil de nombreuses générations;

que, depuis 2012, des violoneux mènent une campagne internationale pour encourager la reconnaissance et la célébration populaires d'une Journée mondiale du violon traditionnel — qui se tiendrait le troisième samedi de mai — afin de souligner la valeur, la beauté et l'histoire de la musique de violon traditionnel et de rendre hommage au célèbre luthier Antonio Stradivari;

qu'il est de l'intérêt de tous les Canadiens de mieux connaître l'importance historique et contemporaine du violon traditionnel de même que sa valeur pour le patrimoine canadien et la société canadienne,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée nationale du violon traditionnel.*

National Fiddling Day

National Fiddling Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the third Saturday in May is to be known as “National Fiddling Day”.

Not a legal holiday

3 For greater certainty, National Fiddling Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

Journée nationale du violon traditionnel

Journée nationale du violon traditionnel

2 Le troisième samedi de mai est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale du violon traditionnel ».

Statut

3 Il est entendu que la Journée nationale du violon traditionnel n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.